

REMISSION DU RUANDA  
TERRITOIRES DE KIBUNGU

OBJET:

Crédit art. 072-01

--

N\* 2180 /T.P.1/02/P.-

C.P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USULUBURA.-

S/C. de Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre lettre n\* 600/0218 du  
15.1.1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que  
le crédit art. 072-01 est employé comme suit :

I. Bonnage :

- a) Tronçon Kayonza-Kibungu (35,5 Km)  
Carrières au Km 74 - 75 - 76 - 90 - 106
- b) Tronçon Kayonza-Riziguru (35,6 Km)  
Carrières au Km 74 - 77 - 80 - 91 - 94 - 104
- c) Tronçon Kayonza-Rwamagana-Rugasi (22,1 Km)  
Carrières au Km 69 - 78  
Carrière à Nsinda sur route Nsinda-Gishari à 1 Km 5  
de la grand route (Km 63)  
Carrière à Rwamagana Km 52

Il est impossible de donner un calendrier des bonnages,  
tous les tronçons ne se dégradant pas de la même façon.  
Sur les routes de terre, comme le tronçon Kayonza-Gakenke  
(le long du lac Mchasi) l'entretien est difficile à cause  
des importations d'essence et mazout (Souvent 20.000 litres  
: trafic trop lourd pour la route).

En général, il faut compter un rechargement par an avec  
une benne 3 m<sup>3</sup> tous les 25 m et deux pour le tronçon  
Kayonza - Gakenke.

2. Nivelage.

En principe, chaque mois, pour autant que le tracteur  
FORDSON ne soit pas en panne, un nivelage est effectué  
soit deux passages dans chaque sens, soit 12 jours, sur  
les trois tronçons.

Les routes ayant été profilées, le but est de ramener dans  
les bandes de roulement, le gravier chassé par les roues  
des véhicules.

Pour les mêmes motifs que plus haut, il est  
impossible de donner un calendrier.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,



d